

**SOINS ANIMALIERS**  
4223 - AEP - 495 h  
**FRAIS DE FORMATION 2023-2024**

**I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence**

1 - Métier et formation	6,50 \$
2 - Communication en milieu de travail	6,50 \$
3 - Information et observations relatives aux animaux	6,50 \$
4 - Procédures normalisées de fonctionnement	6,50 \$
5 - Entreposage et préparation de la marchandise	6,50 \$
6 - Entretien des installations et des équipements	6,50 \$
7 - Alimentation des animaux	6,50 \$
8 - Manipulation des animaux	6,50 \$
9 - Activités relatives à l'hygiène des animaux	6,50 \$
10 - Intégration au milieu de travail	6,50 \$
Cahier de stage (30 pages)	10,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>75,00 \$</b>

**II. Frais administratifs**

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,80 \$
<b>Sous-total</b>	<b>8,80 \$</b>

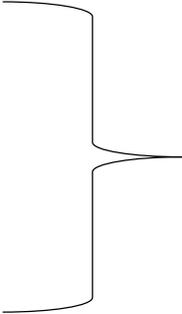
**TOTAL: Montant à payer au centre**

*Modes de paiement acceptés: carte de débit, Paypal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste*

**83,80 \$**

## AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

### III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

5 stylos à encre bleue		
1 agenda (au besoin)		
3 crayons à mine		
1 gomme à effacer		
2 surligneurs		40,00 \$
10 onglets séparateurs (diviser des compétences dans les cartables)		
3 cartables 2 pouces		
1 calculatrice		
1 paquet de feuilles lignées ou cahier de notes		
Cadenas		8,00 \$
Scrub (haut et pantalon). Quantité recommandée: 2	80,00 \$	
Souliers de travail (style infirmière)	60,00 \$	
<b>Coût approximatif</b>	<b>188,00 \$</b>	

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.